

MESURES ENVIRONNEMENTALES : L'HEURE DU BILAN



La plateforme ITER en août 2009

À l'invitation de la CLI ITER, Jérôme Pamela, Directeur de l'Agence ITER France, a présenté le 18 septembre dernier le bilan des mesures compensatoires relatives à ITER.

Compenser les atteintes à l'environnement

Rappelons que le Préfet avait autorisé par arrêté du 3 mars 2008 la destruction de spécimens d'espèces végétales et animales protégées dans le cadre du défrichement nécessité par l'aménagement du site ITER à Saint-Paul-lez-Durance.

Maître d'ouvrage de ces travaux, l'Agence ITER France (AIF) a dû apporter des garanties en matière de mesures d'évitement et d'atténuation des impacts à travers un programme de quatre mesures compensatoires s'appuyant sur l'avis du Conseil National de Protection de la Nature (CNP). Les actions engagées ont été évaluées par un comité de biodiversité qui s'est réuni onze fois pendant cinq ans.

■ Un plan de gestion de la forêt sur plus de 1200 ha autour du site ITER :

Les inventaires et les mesures de protection des habitats par un plan de gestion pendant 20 ans ont tous été réalisés à Saint-Paul-lez-Durance.

■ Des acquisitions foncières

L'arrêté préfectoral de 2008 imposait l'achat d'un espace boisé remarquable de 480 ha proche d'ITER dans un délai de 3 ans, couplé à un plan d'aménagement forestier garantissant la pérennité du régime de protection.

AIF n'a pas pu réaliser ce projet d'achat unique car les forêts françaises sont très morcelées et les propositions de vente très rares.

Des changements d'orientation ont donc été nécessaires et les achats ont été réalisés sur trois sites séparés :

- 118 ha à Ribiers près de Sisteron (04),
- 169 ha à Saint-Vincent-sur-Jabron (04),
- 105 ha à Mazargues (83).

Ce sont des parcelles forestières très intéressantes mais assez dispersées et les acquisitions se poursuivent pour les réunir.

■ Une thèse de doctorat

Intitulée « Conception et perspectives d'application des mesures compensatoires pour la biodiversité », elle a été soutenue en 2013 par Baptiste Regnery et est consultable sur Internet. La publication d'un ouvrage de vulgarisation est attendue. Pour exploiter ce remarquable travail de recherche et surtout améliorer l'application et l'efficacité des mesures compensatoires si contestées, il serait souhaitable de diffuser ces méthodes et connaissances notamment dans le cadre des programmes de formation pour les Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE), les organismes publics et les bureaux d'études.

■ Un programme de sensibilisation du public

Plus de 70 000 enfants ont été accueillis dans le cadre d'ateliers animés par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Manosque et l'équipe de l'Agence ITER France.

Un concours scolaire, l'Arborium, a été lancé en 2014 sur le parcours de biodiversité aménagé autour du Château de Cadarache que les enfants ont exploré à l'aide d'une application téléchargeable sur smartphone.

Un bilan positif mais coûteux

Toutes ces actions sont le résultat d'un travail collectif et collégial au sein du comité de biodiversité.

Le bilan est certes positif mais se révèle très coûteux : l'arrêté préfectoral de 2008 prévoyait 1,5 million d'euros et on en est à 2 millions, auxquels il faudra encore ajouter les frais de gestion des forêts pendant 20 ans et le coût du programme permanent de sensibilisation du public.

Ce budget est entièrement financé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Bien qu'ITER soit un projet international, c'est la France qui finance maintenant en partie sa promotion à travers ce programme de sensibilisation du public.

Ne serait-il pas justifié que l'organisation internationale ITER prenne le relais et participe à son financement ?

C'est en tout cas l'avis de Janine Brochier (France Nature Environnement PACA), membre du comité de biodiversité et de la CLI ITER.

Le compte-rendu de la réunion est consultable sur Internet
cli-iter.org
(Ses activités/Réunions plénières)